

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
1^{er} avril 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 28

2022D068

OBJET :
19. PERSONNEL
COMMUNAL. MISE À
JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220407-2022D068-DE

L'an deux mil-vingt-deux, le sept AVRIL à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLIE – Monsieur Alain TREDEZ – Madame Peggy BOULENGUER Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. SERE Soarey Idriss – M. DECREUS Christophe – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives à** M. DELFLY Jean-Louis – Mme BOULENGER Delphine – M. LORIDAN Bernard.

ABSENT : M. MOUILLE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents a été fixé pour 2022, par l'assemblée délibérante en sa séance du 24 novembre 2021.

Afin de répondre aux besoins des services, à l'évolution de carrière des agents et des départs du personnel, le conseil municipal est convié à mettre à jour ledit tableau des effectifs et autoriser les ouvertures, les fermetures et les modifications de temps de travail à opérer au 1^{er} mai, à savoir :

a/ Ouvertures de postes :

Pour faire suite à la réussite à un concours :

- 1 poste de Rédacteur à temps complet

Pour répondre à une nouvelle organisation au sein du service urbanisme – affaires foncières :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220407-2022D068-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

19. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

b/ Fermetures de postes :

Suite à l'acceptation des avancements de grade :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 4 postes d'agents de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à 22.29h/semaine
- 1 poste d'adjoint technique à 31.1h/semaine
- 1 poste d'adjoint technique à 28.5h/semaine
- 1 poste d'Infirmier territorial de classe supérieure à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30.71h/semaine

Suite à départ de la collectivité :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (mutation d'un agent)

c/ Modification du temps de travail d'agents à temps non complet

A effet du 1^{er} mai 2022, pour nécessité de service, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'agents de la commune comme suit :

- Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 28.6h/semaine et fermeture concomitante d'un poste d'adjoint d'animation à 12.6h/semaine (titularisation d'heures d'entretien faites en heures complémentaires jusqu'à présent).

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du comité technique du 31 mars 2022, adopte à l'unanimité, les modifications à opérer sur le tableau des effectifs.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 18/04/2022

Affiché le

ID : 059-215904004-20220407-2022D068-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

19. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} MAI 2022

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel	Directeur Général des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 h	1
	Attaché	Attaché principal	35h	1
		Attaché	35h	3
	Redacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35	1
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35	1
		Rédacteur	35h	2
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	7
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	8
		Adjoint administratif	35h	8
	TOTAUX ADMINISTRATIFS			
CULTURELLE	Directeur de centre culturel	Attaché	35h	1
	Bibliothécaire	Bibliothécaire	35 h	1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	4
		Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique option théâtre	16 h	1
	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal	20h	2
			8h	1
5h			1	
TOTAUX CULTUREL				12
SÉCURITÉ	Chef de service de Police	Chef de service de Police	35h	1
	Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	35h	2
		Gardien brigadier	35h	3
TOTAUX POLICE				6

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le 14.04.2022

ID : 059-215904004-20220407-20220068-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

19. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	35 h	4	
		Agent de maîtrise	35h	9	
	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	3	
			35h	42	
			32,45 h	1	
			32 h	1	
			31,1 h	2	
			29,6 h	1	
			29,5 h	1	
			28,5 h	1	
			28 h	1	
			26,6h	1	
			22,29h	1	
			21,5 h	1	
			18,12h	1	
			15,36 h	1	
			6,3 h	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	20	
			31,1h	0	
			30,71h	1	
			30h	1	
			28,5h	0	
			26,3h	2	
			25,3 h	1	
			22,29h	0	
		Adjoint technique	Adjoint technique	21,30h	1
				20 h	0
	17,5 h		1		
	15,36 h		1		
	15 h		1		
	12,6 h		1		
	11,8 h		0		
	9,5 h	1			
	6,3 h	1			
TOTAUX TECHNIQUE				100	

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 059215904004-20220407-2072D068 DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

**19. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À JOUR DU
EMPLOIS PERMANENTS.**

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
MEDICO SOCIALE	Infirmière	Infirmière en soins généraux hors classe	35 h	1
		Infirmière de classe supérieure	35h	0
	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h	1
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h	6
			31,1h	1
		ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Agent Social	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
		Agent social	35h	2
TOTAUX MEDICO SOCIALE				17
ANIMATION	Animateur	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Animateur	35h	2
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	23,6h	1
		Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
			30,71 h	1
		35h	5	
		32,4h	1	
		30,71h	0	
		30,43 h	1	
		29,30 h	1	
		28,6h	1	
		24,6h	2	
		24,46h	1	
22,3h	1			
12,6h	0			
TOTAUX ANIMATION				20
SPORTIVE	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	35	1
TOTAUX SPORTIVE				1
TOTAL GÉNÉRAL				188

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904004-20220407-2022D068-DE